

Jacques Mikulovic, directeur de l'INSHEA

"L'école inclusive oblige à repenser et former les collectifs"

Publié le 25/08/21 - 11h55



Jacques Mikulovic dirige l'Institut national supérieur de formation et de recherche handicap et enseignements adaptés depuis deux ans. Il revient pour Hospimedia sur les évolutions de l'école inclusive et ses conséquences pour son propre institut.

Hospimedia: "De votre poste d'observateur privilégié, où en est l'éducation inclusive aujourd'hui en France ?

Jacques Mikulovic : L'éducation inclusive, c'est un peu une bicyclette, un concept qui évolue en avançant. Nous avons beaucoup progressé dans l'accueil d'un maximum d'élèves en milieu scolaire mais il reste encore beaucoup à faire pour passer de l'accueil au renforcement de la dynamique des apprentissages. Comment faire pour que cette hétérogénéité devienne une homogénéité pédagogique ? Pour cela il est nécessaire de former les enseignants mais pas seulement. L'école inclusive oblige à repenser et former les collectifs. Elle vient interpeller l'organisation traditionnelle du déroulé scolaire. Il faut penser le réagencement physique, l'architecture des établissements mais aussi le réagencement pédagogique autour de la notion de progression et de temporalité. Quand l'élève handicapé a un écart à la norme peu important, l'institution gère aujourd'hui relativement bien mais quand l'écart est plus inhabituel c'est plus délicat car cela perturbe l'environnement.

“ Nous avons besoin des établissements spécialisés et des compétences des professionnels médico-sociaux.

La véritable question c'est : comment faire évoluer cet environnement ? Le confinement est finalement apparu comme une opportunité dans cette réflexion au regard des failles mais aussi des perspectives qu'il a mises en évidence. Ainsi on s'est rendu compte que faire cours en demi groupe changeait tout tant du point de vue de la qualité des apprentissages que de la prise en charge des singularités. Dans l'école inclusive, il ne peut y avoir un mode de fonctionnement unique, le dispositif doit en permanence s'ajuster à l'enfant et à ses besoins dans le cadre de son parcours à l'instant T. Je crois que l'école peut encore beaucoup progresser pour mieux accueillir les enfants à besoin éducatifs particuliers mais je ne crois pas pour autant au tout inclusif. Nous avons besoin des établissements spécialisés et des compétences des professionnels médico-sociaux.

H. : Comment se traduit cette évolution vers un travail sur le collectif dans vos formations ?

J.M. : Aujourd'hui en matière d'éducation inclusive, le collectif est souvent mixte avec des professionnels de l'Éducation nationale et le secteur médico-social donc nous essayons d'intégrer dans nos formations des éléments d'acculturation entre les deux secteurs. Au niveau de la formation continue, nous organisons de plus en plus de formations d'équipes *in situ* et nous créons de nouvelles formations en partenariat avec le médico-social. Ainsi, avec la fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et dys en France (Fisaf) nous déployons un double diplôme pour les enseignants qui accueillent des élèves avec des troubles sensoriels ou des troubles dys. Il permettra d'associer des enseignants de l'Éducation nationale et des professionnels du secteur médico-social et sera composé d'un master et de trois options de diplôme universitaire (DU). Nous avons travaillé en commun, depuis dix-huit mois, pour élaborer ce programme qui répond bien aux besoins du terrain. Ce nouveau diplôme démarre à la rentrée même si, du côté du secteur médico-social, la question de la reconnaissance par la direction générale de la cohésion sociale n'est pas encore réglée. Mais les employeurs sont partants. Nous avons d'ores et déjà une douzaine de professionnels des associations de la Fisaf inscrits. Nous développons également, toujours à la demande du terrain, un DU école inclusive pour les établissements français à l'étranger en e-learning.

“ Nous essayons d'intégrer dans nos formations des éléments d'acculturation entre les deux secteurs.

H. : Avec l'importance grandissante accordée au volet inclusif de l'école aujourd'hui inscrite dans la loi Pour une école de la confiance, le positionnement de l'INSHEA va-t-il être redéfini ?

J.M. : Oui tout à fait. À la rentrée les professeurs en formation initiale auront dans tous les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) un module d'au moins 25 heures de formation sur l'école inclusive. Nous avons contribué à la rédaction du cahier des charges. Toutefois notre ministère de tutelle, l'Éducation nationale, souhaite aller plus loin. Un comité piloté par le ministère de l'Éducation nationale auquel est associé le secrétariat d'État aux personnes handicapées réfléchit à notre devenir à la fois en termes de mission et de localisation. Du côté des missions, il est important de préserver notre expertise sur le polyhandicap, le déficit sensoriel ou bien encore l'autisme en renforçant notre adossement à la recherche et en préservant notre caractère national. Dans ce cadre, la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) prévoit de nous confier l'expertise des maquettes des modules écoles inclusives des différents Inspé dans une dynamique de coopération avec eux. D'ailleurs le président du réseau des Inspé est désormais personnalité qualifiée au sein de notre conseil d'administration. Le comité réfléchit également à amplifier notre rôle dans la formation des formateurs, pas seulement ceux qui sont spécialisés dans l'inclusion scolaire mais de toutes les disciplines afin qu'ils pensent systématiquement à l'adaptation des contenus. Et pour reprendre la métaphore du vélo, dans ce domaine, nous savons qu'il faudra franchir un col, y aller lentement, sur le petit développement mais nous allons y arriver.

En termes de localisation, en 2019 nous devions déménager sur le campus de Nanterre (Hauts-de-Seine) mais le projet a avorté faute de foncier disponible. Finalement nous devrions partir sur le campus de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) dans un bâtiment que nous construirions en commun avec l'Inspé de l'académie de Versailles. Nous allons profiter de ce rapprochement géographique pour créer des synergies avec d'autres établissements de l'université de Cergy autour d'un projet de *graduate school* éducation inclusive avec l'école supérieure des métiers du sport et de l'enseignement (Ileps) et l'école pratique de service social (EPSS) en fédérant des équipes de recherche et en essayant d'apporter conjointement des réponses à des nouveaux besoins de formation identifiés qui interrogent l'éducation inclusive.

“ Nous allons profiter de ce rapprochement géographique pour créer des synergies avec d'autres établissements de l'université de Cergy autour d'un projet de *graduate school* éducation inclusive.

H. : Le 21 octobre, l'INSHEA inaugure sa nouvelle chaire intitulée handicap éducation numérique (Hén). Qu'est-ce que cela recouvre ?

J.M. : Une chaire de recherche est un dispositif stratégique de partenariat entre des structures de recherche en France et à l'étranger et des acteurs privés, pour faire émerger, connaître et valoriser des domaines de recherche en pointe avec un axe novateur. La chaire Hén dirigée par Isabelle Queval, qui est également responsable de notre groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires (Grhapes), se propose ainsi d'accompagner les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics dans leurs réflexions sur l'utilisation des outils numériques et de produire des outils inclusifs pour tous. Aujourd'hui cela se traduit déjà par quelques contrats de recherche : avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sur les conditions d'accès aux apprentissages des élèves polyhandicapés en établissements médico-sociaux (Polyscol) ou avec l'ARS de Corse sur la mise en place de robots de téléprésence. Nous lançons officiellement cette chaire par un colloque international du 21 au 23 octobre et nous avons demandé la labellisation de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

H. : Vous pilotez le site Tous à l'école qui se veut centre de ressources pour l'accompagnement des enfants malades

et handicapés...

J.M. : Tout le monde produit des ressources, tout le monde les inscrit sur son propre site. Le professionnel qui en a besoin n'a pas le temps d'aller chercher des informations partout. Nous assurons le pilotage du site *Tous à l'école* qui a été créé par un médecin de l'hôpital Necker à Paris. Il vient d'être totalement refait et essaie de rassembler un maximum de ressources. Il est complémentaire du site Cap école inclusive même si nous pouvons regretter de ne pas avoir à convaincre nos tutelles de tout rassembler sur un site unique."

Propos recueillis par Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>